

Traite AVODA ZARA

Proposition de plan – Troisième chapitre - Daf 43 a & b

43 a

Guemara :

Nous avons une beraita au nom R. Shimon ben Elazar : Quelle est la forme d'un Darkon ? C'est n'importe quel serpent avec des nageoires (poils) entre les articulations.

Rav Asi: Cela se réfère aux articulations du cou.

→ *R. Chama b'Rebbi Chanina : La Halakha suit R. Shimon ben Elazar.*

Rabah bar bar 'Hanah : Une fois, R. Elazar Hakapar a trouvé un anneau sur la route avec une forme d'un Darkon. Un enfant Nochri est venu par; R. Elazar n'a rien fait. Un adulte Nochri est venu, et R. Elazar lui a demandé d'annuler l'idole.

Le Nochri n'a pas fait. R. Elazar lui a donné un coup, et le Nochri a annulé l'idole ensuite.

→ *Nous apprenons trois lois à partir de ceci:*

- *Un Nochri peut annuler son idolâtrie ou celle d'un autre Nochri;*
- *Seul un adulte qui connaît l'idole/l'idolâtrie peut procéder à l'annulation d'une idolâtrie;*
- *L'annulation de l'idolâtrie fonctionne même si le Nochri a été contraint.*

R. 'Hanina est étonné : R. Elazar est il en controverse avec ce qui suit?

- *Beraita - R. Shimon ben Elazar : celui qui sauve un objet d'un lion, d'un ours, d'un léopard ou d'une armée qui vient piller, un objet que la marée haute a déposé, qui se trouve au fond de la rivière, ou dans n'importe quel endroit où beaucoup de gens passent → le propriétaire désespère de le retrouver Pourquoi R. Elazar a-t-il eu besoin de Bitul ?*

Abaye : Certes, le propriétaire désespère de le récupérer, mais il ne désespère pas que l'idole soit encore adoré → si un Nochri l'a trouvé, il l'adorera. Si un Yisrael le trouve, comme elle a de la valeur, il la vendra à un Nochri, qui l'adorera.

On a enseigné dans une mishnah : Raban Gamliel avait des formes de la lune sur une tablette sur le mur. Il demandait à des témoins qui voyaient la nouvelle lune a quelles formes ressemblaient ce qu'ils avaient vu.

Pourtant nous avons le verset "Lo Ta'asoun Iti" - ne faites pas les choses sous la forme de choses qui Me servent !

Abaye : La Torah interdit seulement les répliques qui pourraient être faites dans les mêmes dimensions.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Nous avons une beraita :

- *On ne peut pas construire une maison (dont les dimensions sont) comme celles du Heichal, un Achsadra (un bâtiment ouvert dans au moins une direction) comme le Oulam, une cour comme l'Azarah, ou une table comme la Shoulchan dans le Heichal;*
- *On peut faire un candélabre de n'importe quel nombre de branches sauf sept. On ne peut en faire sept avec aucun métal;*
 - *R. Yosi b'Rebbi Yehudah interdit même de bois, car les 'Hashmona'im ont fait une Menorah en bois.*
 - *'Hachamim: Non, ils ont fait une Menorah en fer recouverte de bois. Quand ils sont devenus plus riches, ils en ont refait une menora en argent. Quand ils sont devenus plus riches, ils en ont fait une en or.*

Mais, même les répliques qui ne son pas faites dans les mêmes dimensions sont interdites!

"Lo Ta'assoun Iti" - ne faites pas les choses sous la forme de ceux qui me servent ci-dessus!

Abaye : La Torah interdit seulement les images avec les quatre visages (de hayot qui figurent sous la Merkavah).

*Cela implique qu'un visage humain par lui-même est permis, pourtant ce n'est pas le cas!
En effet, nous avons une beraita : Tous les visages sont autorisés, sauf un visage humain.*

Rav Houna brei d'Rav Yehoshua : Nous lisons "Lo Ta'asosun Iti" comme "Lo Ta'asun Oti" - ne faites pas Mon image.

- *Les autres serviteurs de Hash-m sont autorisés ?*
- *Nous avons aussi une beraita "Lo Ta'asun Iti" - ne faites pas les choses sous la forme de ceux (anges) qui Me servent au-dessus, comme les Ofanim, Serafim, Chayot ha'Kodesh, ou les anges du ministère.*
- *Abaye : la Torah interdit uniquement les formes qui le servent dans la partie supérieure du ciel.*
- *Pourtant, même les serviteurs de Hash-m ci-dela partie inférieure (le soleil et la lune ...) sont interdits!*
- *Nous avons une beraita : "Asher ba'Shamayim" inclut le soleil, la lune, les étoiles et les constellations. "Mi'Ma'al" comprend les anges ministres.*

Comment concilier ?

- *Première réponse* *Cela interdit de les adorer mais on peut les fabriquer.*
 - *On ne peut adorer quoi que ce soit (sauf Hash-m), même un ver!*
- *Deuxième réponse* : *En effet, on ne peut pas faire des images du soleil, de la lune ... La fin du verset "Asher ba'Aretz" interdit d'adorer les mers, les rivières et les montagnes. "Mi'Tachat" comprend même un petit ver.*

Mais alors, si on ne peut pas faire ces formes, même si on ne les vénère pas, comment Raban Gamliel peut-il faire des formes de la lune ?

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Nous avons bien une beraita "Lo Ta'asun Iti" - ne faites pas les formes de ceux qui me servent au-dessus, tels que le soleil, la lune, les étoiles et les constellations. Comment expliquer ?*
 - Première réponse : *Un Nochri les a faites pour Raban Gamliel.*
 - *Un Nochri a fait la chevalière de Rav Yehudah, et Shmuel a dit Rav Yehudah de dégrader sa forme!*
 - *Son anneau avait une forme saillante, protubérante, avec un relief. Shmouel lui dit de la raboter pour éviter les soupçons qu'il faute*
 - *Nous avons une beraita :*
 - *Si une chevalière a une forme protubérante, un relief, on ne peut pas la porter, mais on peut signer avec elle.*
 - *Si elle a une forme en retrait, on peut le porter, mais on ne peut pas signer avec elle.*

Mais, sommes-nous vraiment inquiets que des Juifs soient soupçonnés d'idolâtrie ?!

Une statue a été placée dans une synagogue de Shaf v'Yasiv. Le père de Shmuel et Lévi ont prié dans les Beis ha'Keneset. Ils ne craignaient pas qu'on les soupçonne !

- *Les gens soupçonneront un individu, mais pas un grand groupe.*
- *Mais, dans ce cas, Raban Gamliel était un individu. Il aurait dû être inquiet / formes de lune qu'il utilisait !*
 - Première réponse : *Il était le Nasi et les gens venaient constamment à lui, donc il est considéré comme un grand groupe.*
 - Deuxième réponse : *Les images de Raban Gamliel sont arrivées en plusieurs parties. (Il les assemblerait seulement en cas de besoin, donc il n'y avait pas de suspicion.)*
 - Troisième réponse : *à des fins d'enseignement, de telles images sont autorisées.*
 - *Nous avons une beraita « Lo Tilmad La'asot » (n'apprends pas la sorcellerie à l'utiliser", mais vous pouvez apprendre afin de comprendre et de donner des décisions halakhiques.*

Nous avons une michna au nom de R. Shimon ben Gamliel : Les images sur les kelim « honorables » sont interdites, celles sur les kelim de peu de valeur sont permises.

Que considère-t-on comme des Kelim « honorables », et ceux qui ne le sont pas ?

- Première réponse de Rav : *les images sur un keli qui sont au-dessus du niveau de l'eau sont « dignes ». Celles qui sont au-dessous du niveau d'eau sont dégradées honteux.*
 - *Mais Shmouel objecte : Toutes les parties de tels Kelim sont honteuses;*
- Autre réponse de Shmouel : *Les Kelim « honorables » sont des bracelets, des bagues, des ornements. Les kelim de peu de valeur sont des pots, des bouilloires, des draps ..*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com